

## **Jérôme, céréalier.**

Jérôme est céréalier dans l'Aude. Il exploite 102 ha en céréales, principalement du blé dur (37 ha), du blé tendre (45 ha), mais aussi du maïs semence en irrigué (20 ha). Il stocke son blé à la ferme dans un petit silo individuel et le vend au meilleur moment, quand les prix sont hauts, à la coopérative Sud-Céréales. Il s'est installé à 25 ans, il y a plus de 10 ans, en reprenant l'exploitation familiale. Son père vient régulièrement lui donner un petit coup de main. L'année dernière, l'attaque de charançons (petits insectes se nourrissant de céréales) dans son bâtiment de stockage lui a fait perdre une bonne partie de sa production. Cet incident est lié à un système de refroidissement du silo coûteux que Jérôme a tendance à couper : la chaleur dans le silo favorise le développement des charançons. Un conseiller de la chambre d'agriculture lui a dit qu'il devrait peut-être investir dans un système de ventilation économe en énergie dans son bâtiment de stockage. Cela lui permettra aussi de limiter les risques d'incendie et le rassurera.

Une partie de ses parcelles se situe dans une zone à enjeu eau (problèmes de contamination par les pesticides), sur laquelle un programme agro-environnemental a été ouvert en 2014, et dans lequel la Mesure agro-environnementale et climatique système grandes cultures est éligible. Jérôme est sensible aux enjeux environnementaux et s'interroge sur l'opportunité de souscrire à cette mesure.

Jérôme bénéficie de droits à paiement de base (93 euros/ha) sur toutes ses surfaces. Il touche également des aides couplées pour le blé dur (25 euros/ha). Il va également toucher le paiement vert (82 euros/ha), même s'il s'inquiète de la contrainte de diversification des cultures qui doit être respectée. Il touchera aussi la surprime sur les 52 premiers hectares (99 euros/ha). Il est très endetté mais estime qu'il doit s'endetter davantage s'il veut rester compétitif. Il a souscrit une assurance multi-risque climatique sur 30 ha mais la cotisation d'assurance lui semble trop élevée et il hésite à re-souscrire le contrat pour l'année prochaine.